

Dames Religieuses Ursulines et leurs élèves, à l'occasion d'une visite aux Ursulines que fit Son Excellence la veille de son départ de Québec.

Voici la traduction de cette adresse que nous empruntons aux journaux de Québec :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les Religieuses Ursulines et leurs élèves sont profondément émus de la bienveillance dont elles sont l'objet dans cette visite à leur chère solitude.

« Déjà, à plusieurs reprises, elles ont joui du doux privilège de recevoir Votre Excellence au milieu d'elle ;—gracieuses visites dont le souvenir éveille les émotions les plus suaves. Quelle condescendance de la part d'un Hôte aussi distingué ! quel bienveillant intérêt ! quelle libéralité à promouvoir la grande cause de l'éducation ! Les impérissables médailles n'en sont-elles pas une preuve irrécusable ? Heureuses les privilégiées à qui sont échus ces précieux souvenirs,—ces effigies magnifiques du noble Comte et de l'aimable Comtesse Dufferin !

« Nous avons la certitude que les devoirs et les honneurs nouveaux qui attendent Votre Excellence, en quelque autre partie du domaine de Sa Majesté, et qui jetteront un nouvel éclat sur un nom déjà si illustre, n'effaceront jamais le souvenir de six années que Votre Excellence a passées dans la Puissance du Canada.

« Dans les récentes ovations d'adieu, tout un peuple en quelque sorte, entraîné par l'admiration la plus enthousiaste, a comme investi Votre Excellence, témoignant de son loyal attachement par les démonstrations publiques les plus émouvantes, et cependant Votre Excellence a su ménager un moment pour prodier à ce petit monde du cloître, la faveur d'une dernière entrevue.

« Oh ! avec quelle joie ne saisissons-nous pas cette occasion, pour vous présenter, Milord, l'humble témoignage de notre admiration sans bornes et de notre profonde gratitude !

« Nous désirons féliciter ici Lady Dufferin de son heureux retour dans la verte Erin. Ce pays de son enfance retentit maintenant des joyeuses acclamations de parents et d'amis. La douce image de la gracieuse Comtesse sera toujours chère aux habitants du cloître, qui conserveront le souvenir de ce modèle de bonté et d'amabilité.

« Les Annales du Monastère ont inscrit, à bien des reprises, leur juste appréciation des marques d'intérêt et de protection données à cette Institution par les Représentants de Sa Majesté en ce pays. Elle font preuve des relations amicales qui ont existé entre le Château et le Cloître, dès le temps du Général Murray, mettant dans un jour tout spécial l'affabilité et la bienveillance de Lord et Lady Dorchester, de Sir Georges et Lady Prévost, dont les noms sont restés si populaires dans notre pays.

« Sous quelles brillantes couleurs, la plus reconnaissante ne retracerait-elle pas les noms du plus aimé des Gouverneurs, de la plus aimable des nobles dames qui ont fait de ce nouveau monde leur séjour temporaire.

« Milord, permettez encore une fois aux habitants du Cloître de remercier Votre Excellence en cette occasion, d'unir nos faibles voix au suffrage de toute la Puissance, et de lui témoigner le regret le plus vif de son départ, l'admiration la plus profonde de son mérite, les souhaits les plus chaleureux pour son heureux retour au pays de ses ancêtres, et pour la prospérité toujours croissante de sa future carrière. »

Son Excellence répondit avec beaucoup d'émotion à cette adresse, et fit surtout l'éloge du patriotisme de ces femmes dé-

vouées qui consentent à s'enfermer dans leur solitude, afin de se livrer plus complètement à la belle et grande œuvre de l'éducation, inculquant à la génération naissante les précieuses notions de la science, de la sagesse et de la vertu.

Son Excellence, saluant la communauté au moment du départ, dit avec beaucoup d'amabilité à la Révérende Mère Supérieure, qu'il avait tenu à acquiescer sa promesse à sa digne épouse Lady Dufferin, de ne point laisser Québec, sans faire une visite d'adieu aux Révérendes Dames Ursulines.

— Le départ de Son Excellence Lord Dufferin a eu lieu Samedi, 19 octobre, à 9½ heures.

Une foule de spectateurs s'étaient rangés près du bureau de Poste et tout le long de la côte Lamontagne. Les élèves du Petit Séminaire de Québec occupaient la place des ramparts, près du Parlement. Les hommes de la Brigade faisaient aussi cortège et sont descendus sur le quai de la Reine avec leurs magnifiques pompes à incendie.

Le clergé et les citoyens les plus notables de la ville de Québec se sont également rendus au quai de la Reine pour assister au départ de Lord Dufferin dont le peuple de la Puissance du Canada conservera un agréable et précieux souvenir.

CAUSERIE AGRICOLE

QUELQUES NOTIONS SUR LA FERRURE DES CHEVAUX (Suite).

Les défauts les plus communes que l'on rencontre dans les pieds des chevaux et qui demandent une ferrure spéciale sont :

1o. Le *pied volumineux*.—Il doit être paré avec ménagement à cause du peu de solidité de sa corne. On doit appliquer un fer ordinaire, léger comparativement à son étendue et étampé maigre. On évitera d'essayer le fer chaud, de crainte de produire une brûlure.

2o. Le *pied plat ou plein*.—Dans ce pied, la sole au lieu d'être voûtée, est plane et de niveau avec le bord inférieur de la muraille ; on ne retranche de celle-ci que ce qui est absolument nécessaire, et on ne touchera que peu à la sole et à la fourchette. On appliquera un fer plus ou moins couvert, c'est-à-dire plus ou moins large ayant beaucoup d'ajusture et les éponges plus ou moins refoulées d'après la hauteur des talons ; on doit toujours ménager entre la sole et le fer un intervalle suffisant pour que la pression ne puisse avoir lieu pendant l'appui.

3o. Le *pied comble*, c'est-à-dire celui dont la sole fait saillie en dessous et est arrondie.—Il doit être ferré comme le pied plat, avec un fer couvert plus ou moins ajusté en creux d'après la saillie que forment la fourchette et la sole ; les éponges doivent poser à plat.

4o. Le *pied plongé en pince ou à talons hauts*.—Dans ces pieds on abat les points trop fournis de corne autant qu'on peut le faire sans nuire aux aplombs.

5o. Le *pied à talons bas*.—Il réclame un fer à planche si la fourchette est bien fournie, ou bien, un fer à fortes éponges et sans crampons, appliqué de manière à ce qu'elles ne compriment pas la sole.

6o. Le *pied petit*.—Il doit être traité avec ménagement, recevoir un fer légèrement garni, de manière que le cheval ne puisse pas se couper, et fixé au moyen de clous à lames très-fines.